



CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2015 CENTRE DE PLONGEE ISULA PLONGEE

ISULA PLONGEE

SARL au capital de 8.000 €

RCS AJACCIO B 440 409 415

Etablissement d'APS déclaré auprès de la DDCSPP Corse du Sud (18, rue Colonel-Colonna-d'Ornano - CS 10005 - 20704 Ajaccio Cedex 9)

N° TVA intracommunautaire FR 84440409415

Siège social et adresse postale : Villa M. Vignocchi – Chemin de Torretta – Route du Salario – 20000 Ajaccio

Centre de Plongée : Plage de Cala di Sole – Route des Sanguinaires – 20000 Ajaccio

Tél. Centre : 04 95 52 06 39

e-mail : jpvigno@club-internet.fr - Web : <http://www.isula-plongee.com>

Le centre de plongée ISULA PLONGEE est une structure proposant toute activité relative à la plongée sous marine. Dans le présent document, les deux appellations ISULA SARL (Nom juridique) et ISULA PLONGEE (Nom commercial) pourront être indifféremment utilisées.

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toutes les relations commerciales entre les clients (individuels et groupes) et le centre de plongée ISULA PLONGEE, hormis pour les stages et examens accessibles sur dossier d'inscription (GP-N4, Initiateur, MF1, MF2...), pour lesquels les conditions générales applicables figurent dans les dossiers d'inscription respectifs.

Une version des conditions générales de vente est accessible sur le site internet du centre de plongée ISULA PLONGEE ainsi que sur le site www.tribloo.com au moment où le client effectue sa demande de réservation de prestations de plongée auprès du centre. Toute demande de réservation auprès du centre de plongée ISULA PLONGEE implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

2. Acceptation des conditions générales de vente

En contractant un service proposé par le centre de plongée ISULA PLONGEE, le client accepte les présentes conditions générales de vente et déclare avoir pris connaissance des contre-indications à la plongée sous marine et être apte à sa pratique.

Pour toute formation, le client a l'obligation de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée en scaphandre datant de moins d'un an conforme aux exigences de la fédération délégataire (la FFESSM).

Cette obligation ne s'applique pas aux baptêmes, aux packs découverte ni aux randonnées palmées (snorkeling).

Un élève mineur doit être en possession d'une autorisation parentale lui permettant d'effectuer une formation de plongée ou de secourisme avec le centre de plongée ISULA PLONGEE.

3. Tarifs

Tous les tarifs affichés sont exprimés en euros et s'entendent toutes taxes comprises (TTC).

Le tarif applicable et facturé par le centre de plongée au client est celui en vigueur au jour de la demande de réservation par le client.

4. Réservations

4.1. La réservation du client ne sera définitivement enregistrée qu'à réception d'un acompte de 30% du montant total (ou du montant total de la prestation), dans un délai de 7 (sept) jours suivant la date de l'e-mail de confirmation de la réservation par le centre de plongée. Le solde devra être réglé sur place au centre de plongée avant la prestation de plongée.

4.2. A compter de l'enregistrement de la réservation, un e-mail de confirmation du centre de plongée sera adressé au client, lui précisant les dates des prestations.

4.3. Le versement de l'acompte ou du montant total de la réservation doit s'effectuer par chèque à l'ordre d'ISULA SARL, expédié à l'adresse postale indiquée en en-tête, ou par carte bancaire ou compte PayPal directement à partir du site web d'ISULA PLONGEE (adresse du site web indiquée en en-tête), paiement sécurisé, avec minimum de paiement de 50€ (chèques uniquement pour les prestations pour les groupes).

4.4. Le centre de plongée ISULA PLONGEE se réserve le droit de refuser toute réservation d'un client avec lequel existerait un litige.

4.5. Le paiement à l'arrivée au centre de plongée s'effectue au choix par chèque, espèces, carte bancaire ou chèques-vacances (sauf prestations pour les groupes pour ce dernier moyen) dans la devise Euro.

4.6. Dans le cas où un titre de paiement émis ne serait pas honoré, les frais liés à la gestion de l'impayé (frais de rejet, ...) seront facturés par le centre de plongée ISULA PLONGEE et la commande sera automatiquement annulée, le client en étant avisé par e-mail.

5. Contenu des prestations de plongée

5.1. Plongées d'exploration

Le prix de la plongée d'exploration comprend :

- Le transport sur site en bateau, le cas échéant
- La fourniture de la ceinture et du lest
- La fourniture de la bouteille gonflée
- La location des services du moniteur pour les plongées au tarif « encadré »

Le prix de la plongée d'exploration ne comprend pas :

- La fourniture du reste du matériel : combinaison, palmes, masque, gilet, détendeur, octopus, ordinateur, parachute, etc...
- La location des services du moniteur pour les plongées au tarif « autonome »

Attention, toute plongée en autonomie ainsi que toute plongée encadrée au-delà de 20 mètres nécessite la possession d'un gilet, d'un octopus et d'un ordinateur, ainsi que d'un parachute par palanquée.

5.2. Forfaits plongée

Le centre de plongée ISULA PLONGEE propose des formules de tarifs dégressifs pour les plongées exploration, sous la forme de Forfaits plongée. Ces formules sont valables pour une durée de 12 mois à compter de leur date d'achat.

Les Forfaits plongée sont nominatifs et ne peuvent être utilisés que par un seul plongeur.

Au-delà de la date de validité, les plongées du Forfait plongée non consommées peuvent être re-créditées lors de l'achat d'un nouveau forfait.

Attention, toute plongée en autonomie ainsi que toute plongée encadrée au-delà de 20 mètres nécessite la possession d'un gilet, d'un octopus et d'un ordinateur, ainsi que d'un parachute par palanquée.

5.3. Baptêmes, Packs Découverte et Randonnées palmées (snorkeling)

Le prix des baptêmes et des packs « Découverte » comprend :

- Le transport sur site en bateau, le cas échéant
- La fourniture de la ceinture et du lest
- La fourniture de la bouteille gonflée
- La fourniture de tout le matériel nécessaire
- La location des services du moniteur

Le prix des randonnées palmées comprend :

- Le transport sur site en bateau, le cas échéant
- La fourniture de la combinaison ou du shorty, des palmes, du masque et du tuba
- La location des services du moniteur

5.4. Formations

Le prix de la formation comprend :

Pour les formations Niveau 1 FFESSM, Scuba Diver et Open Water PADI :

- Le transport sur site en bateau, le cas échéant
- La fourniture de la combinaison, du masque, des palmes, du gilet, du détendeur avec octopus, de la ceinture et du lest
- La fourniture de la bouteille gonflée
- La location des services du moniteur
- La licence FFESSM, le cas échéant
- La carte de certification FFESSM ou PADI suivant le cas
- Le carnet de plongées

Pour toutes les autres formations (sauf précision contraire indiquée sur nos tarifs généraux) :

- Le transport sur site en bateau, le cas échéant
- La fourniture de la ceinture et du lest
- La fourniture de la bouteille gonflée
- La location des services du moniteur pour les plongées au tarif « encadré »
- La carte de certification FFESSM ou PADI suivant le cas

Le prix de la formation ne comprend pas :

Pour les formations Niveau 1 FFESSM, Scuba Diver et Open Water PADI :

- Le passeport de plongée
- Le Manuel de formation
- Les tables de plongée
- La fourniture d'un ordinateur ni d'un parachute de palier

Pour toutes les autres formations (sauf précision contraire indiquée sur nos tarifs généraux) :

- Le passeport de plongée
- Le Manuel de formation
- Les tables de plongée
- La fourniture de la combinaison, du masque, des palmes, du gilet, du détendeur principal ni du détendeur de secours
- La fourniture de l'ordinateur ni du parachute de palier
- La licence FFESSM, le cas échéant

Attention, toute plongée encadrée au-delà de 20 mètres, y compris dans le cadre de la formation, nécessite la possession d'un gilet, d'un octopus et d'un ordinateur, ainsi que d'un parachute par palanquée.

5.5. Location de matériel de plongée

Le centre de plongée ISULA PLONGEE met à la disposition des clients le matériel de plongée suivants :

- Combinaisons
- Palmes, masques, tubas
- Gilets
- Détendeurs avec octopus et détendeurs de secours complets avec 1^{er} étage
- Ordinateurs
- Parachutes
- Lampes

Ce matériel est proposé en location aux tarifs affichés dans le centre de plongée ISULA PLONGEE.

Avant d'effectuer la prestation qu'il a réservée auprès du centre de plongée ISULA PLONGEE, le client doit au préalable s'assurer qu'il dispose des équipements nécessaires à la prestation de plongée ou que le centre de plongée est en mesure de les lui fournir (prêt ou location suivant le cas). L'absence d'un élément de matériel et notamment les équipements optionnels (ex : ordinateurs de plongée) ne peut-être une cause d'annulation de la réservation de la prestation.

Sauf précision contraire indiquée ci-dessus (notamment pour les baptêmes, packs découverte, randonnées palmées et formations Niveau 1 FFESSM, Scuba Diver et Open Water PADI) ou sur nos tarifs généraux, la location du matériel de plongée n'est pas incluse dans le tarif de la prestation de plongée.

Le client qui dispose de son propre matériel et l'utilise lors de la prestation de plongée réservée, ne pourra pas réclamer auprès du centre de plongée ISULA PLONGEE une quelconque remise due à ce fait.

6. Conditions de l'activité

6.1. Lieu de l'activité

Les plongées ainsi que les formations pratiques et théoriques ont lieu à l'adresse du centre de plongée précisée en en-tête. Le centre de plongée ISULA PLONGEE se réserve au besoin le droit de modifier le lieu de l'activité.

6.2. Horaires de l'activité

L'activité se déroule (sauf précisions contraires) :

Entre avril et juin inclus, puis à partir du 15 septembre :

Le matin : de 08H30 à 12H00 lieu de rendez-vous : au centre de plongée
L'après-midi de : de 14H00 à 17H00 lieu de rendez-vous : au centre de plongée

Entre le 1^{er} juillet et le 14 septembre :

Le matin : de 09H00 à 12H30 lieu de rendez-vous : au centre de plongée
L'après-midi de : de 14H30 à 18H00 lieu de rendez-vous : au centre de plongée

Tout retard du client ne pourra donner lieu à un décalage conséquent de l'activité.

Dans le cas où le client ne se présente pas le jour de la prestation de plongée réservée ou à l'horaire fixée, le centre de plongée se réserve le droit de conserver l'acompte ou le montant total de la prestation versée par le client.

6.3. Obligations du client

Le client doit personnellement s'assurer qu'il est en possession de toutes les qualifications et pièces justificatives pré-requises à l'activité qu'il souhaite accomplir et produire les originaux à ISULA PLONGEE avant le début de ces activités. Notamment lorsqu'ils sont requis : brevet, qualification, licence FFESSM, certificat médical.

6.4. Validation d'un niveau de plongée ou d'une formation de secourisme

La validation d'un niveau de plongée est sanctionnée par la réussite d'épreuves pratiques et/ou théoriques. Le centre de plongée ISULA PLONGEE se réserve le droit de ne pas délivrer un niveau de plongée ou de secourisme si le client n'a pas atteint les compétences minima relatives au niveau prétendu par la formation. Ce cas de figure ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

7. Annulation, report, interruption de la prestation de plongée

7.1. Par le client

7.1.1. Conformément aux articles L.121-20 et suivants du Code de la consommation, le client ayant réservé une prestation à distance bénéficie d'un délai de quatorze (14) jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités. Le délai de quatorze jours court à compter de la première des deux dates entre celle de l'envoi d'un e-mail de confirmation de réservation de sa part, et celle de l'envoi d'un acompte ou d'un règlement total de sa part. Dans ce cas, le client sera remboursé intégralement des sommes déjà versées à ISULA SARL.

7.1.2. Si l'annulation intervient après l'expiration du délai de réflexion de quatorze jours, elle devra nous être confirmée par écrit en recommandé avec accusé de réception pour être valable. Le montant des acomptes versés restera définitivement acquis à ISULA SARL.

7.1.3. Toute plongée réservée par un quelconque moyen est due, sauf annulation de la part du centre de plongée ISULA PLONGEE. La facturation des prestations proposées par le centre de plongée ISULA PLONGEE s'effectue sur la base de la réservation, sauf annulation effective dans les délais prévu au paragraphe 7.1.4.

7.1.4. Pour la bonne gestion des places, notamment à bord de ses bateaux, en cas d'annulation signalée moins de 24 heures avant le début de la prestation, la prestation sera réputée due intégralement et l'ensemble des sommes déjà versées par le client restera acquis à ISULA SARL. En cas d'annulation signalée plus de 24 heures avant le début de la prestation, le centre de plongée ISULA PLONGEE pourra dans la mesure du possible proposer une autre date au client afin qu'il puisse effectuer la prestation réservée. En cas d'impossibilité pour le client de changer de date, l'ensemble des sommes déjà versées par le client restera acquis à ISULA SARL.

7.1.5. Toute activité commencée ne pourra donner lieu à aucun remboursement, si l'annulation est du fait du client (convenance personnelle, problème d'oreilles, stress ou quelque raison que ce soit).

7.1.6. S'agissant d'une formation, d'un séjour ou d'un stage réservés pour une période définie : ISULA PLONGEE n'encourrait aucune responsabilité si, pour des raisons personnelles, le client devait interrompre la formation, le séjour ou le stage entamé, ou si le client ne se présentait pas au lieu ou à la date prévue. En particulier, les sommes déjà versées resteraient acquises à ISULA SARL et tous les frais occasionnés resteraient à la charge du client. En conséquence, ISULA PLONGEE conseille à ses clients de souscrire une assurance-annulation auprès d'un organisme compétent.

7.1.7. S'agissant d'un séjour pour un groupe constitué de plongeurs (sortie « club », comité d'entreprise, colonie de vacances, etc...), le prix des plongées étant négocié sur la base d'un forfait global, aucun remboursement ne pourra intervenir si une ou plusieurs plongées devaient être annulées pour des raisons personnelles ou des conditions météo défavorables.

7.2. Par le centre de plongée

Une prestation de plongée peut être annulée pour des raisons météorologiques ou techniques.

7.2.1. En cas d'annulation pour des raisons météorologiques, le centre de plongée ISULA PLONGEE pourra proposer le report de la prestation à une autre date plus favorable, dans la limite des places disponibles. En cas d'impossibilité du client de reporter les prestations (durée du séjour trop courte), les sommes déjà versées au centre de plongée ISULA PLONGEE lui resteront définitivement acquises sans qu'aucun remboursement soit exigible.

7.2.2. S'agissant d'un séjour pour un groupe constitué de plongeurs (sortie « club », comité d'entreprise, colonie de vacances, etc...), le prix des plongées étant négocié sur la base d'un forfait global, aucun remboursement ne pourra intervenir si une ou plusieurs plongées devaient être annulées pour des conditions météo défavorables et qu'aucun report ne s'avérerait possible.

7.2.3. Dans le cas d'annulation pour des raisons techniques, le centre de plongée ISULA PLONGEE pourra proposer le report de la prestation à une autre date plus favorable, dans la limite des places disponibles. En cas d'impossibilité du client de reporter les prestations (durée du séjour trop courte), ISULA PLONGEE s'engage à rembourser le montant des prestations non effectuées.

7.2.4. Dans tous ces cas de circonstances ou événements imprévisibles, les frais supplémentaires résultant du report partiel, du report total ou de la prolongation du séjour restent à la charge du client.

8. Sécurité et effets personnels

Le centre de plongée ISULA PLONGEE n'est en aucun cas responsable des objets déposés ou confiés au centre de plongée. Le centre de plongée ne saurait être responsable d'un vol ou d'une perte de biens personnels dans le centre de plongée ou au cours de la prestation de plongée.

9. Responsabilités

Le client est automatiquement couvert en responsabilité civile pendant les séances organisées par le centre de plongée du fait de l'assurance contractée par ISULA PLONGEE.

Il est conseillé au client de contracter une assurance complémentaire (dommages corporels et matériels) pour pratiquer l'activité de la plongée sous-marine ainsi que d'une assurance annulation auprès d'un organisme habilité.

10. Tribunal compétent

Le droit applicable est le droit français.

En cas de difficulté relative à l'interprétation et/ou à l'application des présentes conditions générales de vente, les parties essaieront dans toute la mesure du possible de résoudre leur litige à l'amiable. En cas d'échec de ces tentatives, toutes contestations auxquelles peuvent donner lieu les présentes devront être portées même en cas de pluralité des défendeurs ou d'appel de garantie, devant les juridictions compétentes relevant du ressort du Tribunal d'Ajaccio.

ISULA SARL
Villa M. VIGNOCCHI
Ch. de Torretta - Rte du Salaro
20000 AJACCIO
RCS Ajaccio B 440 409 415
Siret 440 409 415 00013 - APE/NAF 926 C